



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, le Conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons a adopté la résolution numéro 2023-12-285 concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024.

La tenue des séances ordinaires du Conseil municipal débutera à 19h, en alternance à la salle communautaire de la Maison LeGrand et au Centre multifonctionnel de Gascons, sauf pour celles du 10 juin et du 9 septembre 2024 qui seront tenues au Club de l'Âge d'or "Three Stars", sauf avis contraire dans l'éventualité où les consignes sanitaires en vigueur du gouvernement du Québec ne permettent pas la tenue des séances du conseil à ces endroits.

Lundi, 15 janvier 2024	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 12 février 2024	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 11 mars 2024	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 8 avril 2024	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 13 mai 2024	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 10 juin 2024	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Lundi, 8 juillet 2024	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 12 août 2024	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 9 septembre 2024	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Mardi, 15 octobre 2024	Centre multifonctionnel de Gascons
Mardi, 12 novembre 2024	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 9 décembre 2024	Centre multifonctionnel de Gascons

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 12^{ième} jour de décembre 2023

Yan Ritchie, greffier-trésorier